

# La politique vélo et les lycées

---

Plus qu'une Région  
une chance pour la mobilité





Volonté de promouvoir les circulations douces auprès des jeunes



Compétence régionale sur les lycées

## L'IDÉE DE DÉPART

# La Région intervient dans les lycées

- Construction, rénovation et équipement et fonctionnement des lycées incombent à la Région
- La Région a mis en place une stratégie d'action éducative vis-à-vis des lycéens et apprentis
- Les personnels de service des lycées sont rattachés à la Région.



*le lycée constitue le lieu de l'expérimentation*

## Nécessité d'élaborer une démarche :

- globale pour tous les usagers du système lycées (élèves, personnels d'enseignement, administratif, technique...) et pour tous les modes
- pragmatique et rapidement opérationnelle
- éducative, voire pédagogique selon les équipes

Le projet :

accompagnement à la mise en place  
de Plans de Déplacements  
d'Établissements Scolaires dans des  
lycées volontaires

---

# Qu'est-ce qu'un PDES ?

## QUATRE ÉTAPES

### Phase 1



- Lancement et cadrage de la démarche
- Constitution de l'équipe projet

### Phase 2



- État des lieux, diagnostic, enquêtes auprès des usagers du lycée
- Proposition de scénarii

### Phase 3



- Choix d'un scenario
- Rédaction et approbation du plan d'actions

### Phase 4



- Mise en œuvre du plan d'action
- Suivi et animation de la démarche

# 2011 - 2012

- Pré-sélection d'une quinzaine de lycées
- Présentation de la démarche
- 5 établissements volontaires
- Rédaction d'un cahier des charges
- Prestataire retenu en juillet
- Début de la mission septembre

# Une démarche expérimentale

- un plan de déplacement est par essence une démarche personnalisée et unique
- chaque établissement doit s'approprier la démarche selon son rythme, ses moyens.
- Complémentarité à trouver dans les établissements avec les autres actions éducatives menées par la Région comme les Agenda 21

# Le rôle de la Région

- La Région finance des plans de déplacement d'entreprise ou d'administration grâce à un partenariat avec l'Ademe
- La Région est autorité organisatrice des transports régionaux
- La Région peut intervenir dans le cadre de ses relations contractuelles avec les autres collectivités
- La Région en tant que propriétaire et gestionnaire des bâtiments peut agir directement

# Décembre 2013

Bilan par établissement

Bilan global de l'expérimentation

Objectif: étudier un éventuel déploiement à d'autres établissements ou la reformulation de la démarche

---